

BLAGNAC, QUESTIONS D'HISTOIRE

Gros plan
sur
LAYRAC

Layrac - 2004
(cliché IGN)

Revue Semestrielle d'Histoire Locale - n° 31 (mai 2006)

JEANNE CRIQ, UNE BIENFAITRICE MECONNUE

La présence dans la chapelle Saint-Exupère du portrait d'une toulousaine, Jeanne Criq, peint au début du XIX^e siècle, par Guillaume Roques* et classé à l'inventaire des monuments historiques en 1975, nous a intrigué.



Le portrait de Jeanne Criq dans la chapelle Saint-Exupère (à gauche de l'autel).

De nombreuses questions : qui est cette personne ? quels liens a-t-elle avec Blagnac ? qu'a-t-elle fait pour être dite « bienfaitrice de la chapelle Saint-Exupère ?... ont mis notre curiosité en éveil et poussé à entreprendre des recherches pour essayer d'y répondre.

Ces quelques pages vous font partager le fruit de nos découvertes.

Qui est Jeanne Criq ?

Jeanne Criq naît à Toulouse le 10 juillet 1769 dans le quartier Saint-Etienne où résident de nombreux notables, parlementaires pour la plupart.

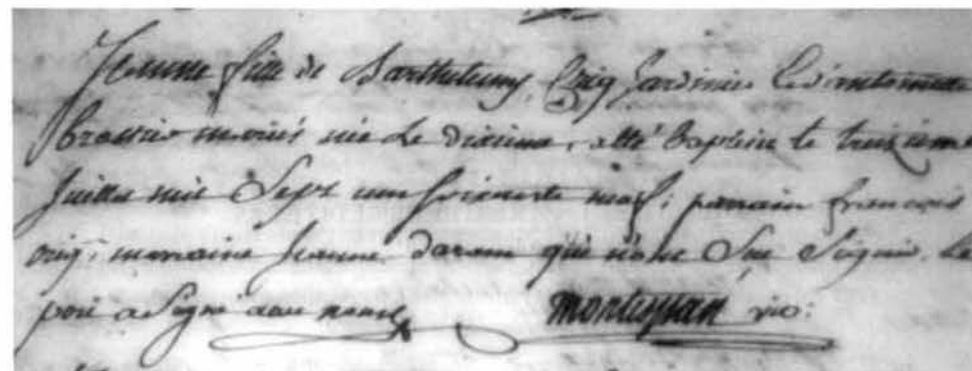
* Information trouvée en septembre 2005 sur le site du Ministère de la culture.

Baptisée le 13 dans la prestigieuse église de cette paroisse, elle porte le prénom de sa marraine, Jeanne Daran auquel elle ajoutera en le féminisant, celui de son parrain, François Criq.

Ses parents, Barthélémy Criq et Antoinette Brassié, exercent le métier de jardiniers comme plusieurs générations de Criq avant eux. Apparemment fort réputés et appréciés, ils entretiennent avec compétence, les parcs et les jardins attenants aux belles demeures de la noblesse toulousaine. Comme le jardinier de la fable, qualifié par Jean de La Fontaine de « demi-bourgeois, demi-manant », les Criq vivent dans une certaine aisance.

Le frère de Jeanne, Jean-Marie, perpétue la tradition familiale et elle aussi, à sa manière, puisqu'elle épouse, le 19 février 1794, un jardinier, Louis Massip. Devenue veuve en 1808, elle se remarie le 26 octobre 1814, avec le Blagnacais Antoine Lussan. Si les Criq sont jardiniers, les Lussan sont tonneliers, de père en fils. Peut-être l'appartenance au milieu « agricole » a-t-elle rapproché les deux familles ?

Antoine voit le jour à Blagnac le 13 octobre 1762 et devient tonnelier comme ses ancêtres et ses parents, François Lussan et Marie Marques. En 1814, lui aussi est veuf : sa première épouse, Elizabeth Debax, est décédée le 23 mai 1811. Il habite rue de la Croix-Blanche une maison assez cossue, si l'on se réfère aux documents fiscaux.



Acte de baptême de Jeanne Criq - A.M. Toulouse (cliché G. Vernejoul)

Lors de son second mariage, il s'installe chez sa nouvelle épouse, faubourg Saint-Etienne « sous réserve (comme le stipule le contrat) que tout le mobilier qui sera dans [cette] maison sera considéré comme appartenir en entier à la future épouse ». Il lui est toutefois permis d'en apporter et dans ce cas « il se fera fournir par [Jeanne] les déclarations de reconnaissance nécessaires pour en constater la propriété en sa faveur ».

Etant déjà relativement âgés, 51 ans pour lui, 45 ans pour elle, chacun possède des biens propres et ne tient pas à partager !

Jeanne décède le 15 mai 1823. Antoine, revenu à Blagnac, se console de son nouveau veuvage en épousant, en 1827, Lucie Dufour à laquelle il survivra 5 ans. En effet, il meurt en 1840, encore veuf, mais toujours tonnelier !

Le testament de Jeanne

Le 14 mai 1823, veille de sa mort, Jeanne « étant couchée(...) mais saine d'esprit et libre de tous ses sens » dicte son testament au notaire royal, Jean-Pierre Amilhau.

Ses héritiers légitimes

N'ayant aucun enfant vivant, elle institue son frère et son mari héritiers « en parts égales » de sa maison et de son jardin « faubourg Saint-Etienne, à l'allée des Soupirs ».

Jean-Marie Criq et Antoine Lussan vont appliquer au pied de la lettre les dernières volontés de Jeanne.

Peu après le décès de celle-ci, ils se partagent le mobilier et le 17 juin 1823, devant notaire, ils font de même pour la maison et le jardin après en avoir fait « dresser un plan par M. Vitry, inspecteur-voyeur de la ville de Toulouse ».

Ils divisent « au centimètre carré près » les 47 ares 82 centiares représentant « l'entière contenance du jardin et de l'emplacement de la maison ». Jean-Marie Criq hérite de 24 ares 43 centiares c'est-à-dire la moitié de la maison et le jardin « à l'aspect du couchant ». Le lot d'Antoine Lussan se compose

de l'autre moitié de la maison et du jardin « à l'aspect du levant » et atteint 23 ares 39 centiares. L'attribution des souches de vigne entourant le puits compense la différence de superficie. Ce puits à roue pose problème car il est commun aux deux, ainsi que le chemin pour y parvenir. L'entretien et les réparations leur incombent toujours « à parts égales » et ils doivent « prendre l'eau pour l'arrosage un tour chacun ».

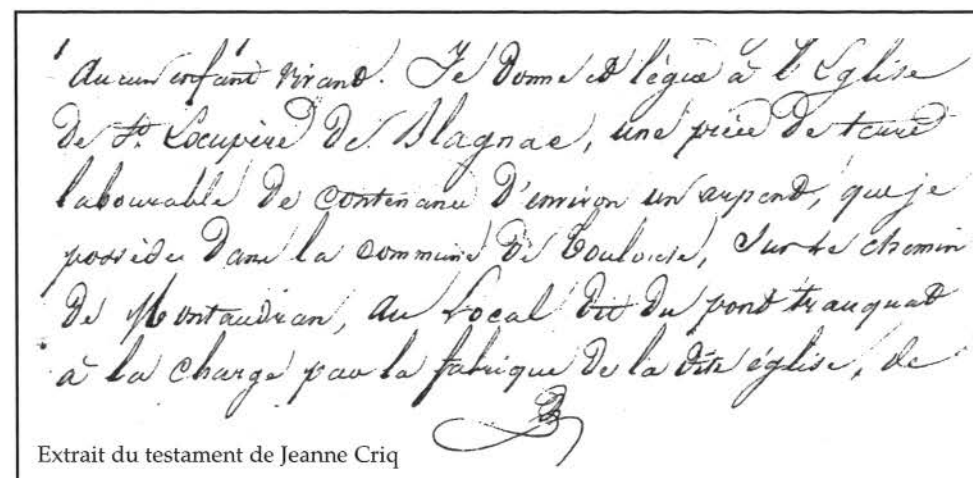
Antoine Lussan, pour ne pas gêner son beau-frère, mure, à ses frais, la porte « ayant issue sur la propriété » de celui-ci ainsi que la fenêtre se trouvant juste au-dessus.

Le partage équitable s'applique également à « tout ce qui se trouve dû aux médecin, pharmacien et chirurgien pour les frais de maladie de Jeanne Françoise Criq » ainsi qu'aux honoraires du notaire.

Cet acte, signé par Jean-Marie Criq et non par Antoine Lussan, présente un double intérêt. Il donne la description des possessions de Jeanne : maison à étage, jardin avec verger... et il évoque tous les soins qu'elle a reçus durant sa maladie apparemment longue et douloureuse.

En contre-partie de cet héritage, le frère et le mari doivent faire dire et payer « cent messes basses dans l'an du décès » de Jeanne « pour le repos de son âme ».

La fabrique



'Aucun enfant vivant. Je donne et légue à l'Eglise de St. Lucipien de Blagnac, une pièce de terre labourable de contenance d'environ un arpent, que je possède dans la commune de Boulouze, sur le chemin de Montaudran, au local dit du pont traucard à la charge par la fabrique de la dite église, de

Extrait du testament de Jeanne Criq

Cette clause n'étonne pas. En effet, à l'époque encore, comme sous l'Ancien Régime, le testament est avant tout un acte religieux bien plus qu'une transmission de biens. La suite des désirs de Jeanne Criq renforce cette orientation.

« Je donne et lègue, dicte-t-elle, à l'église Saint-Exupère de Blagnac, une pièce de terre labourable de contenance d'environ un arpent, que je possède dans la commune de Toulouse, sur le chemin de Montaudran, au local du Pont Troué, à la charge par la fabrique de la dite église, de faire dire annuellement et à perpétuité, cinquante messes basses pour le repos de mon âme ». Cette sorte de legs presque toujours éloigné du désintéressement puisque fait pour le salut éternel du testateur, reste très courant. Le don s'effectue en maison... terrains... ou, le plus souvent, en espèces.

En 1845, Jean Caumont, cultivateur à Blagnac « lègue à la fabrique six cents francs pour des réparations intérieures à faire dans l'église... et pour dire dix messes basses par an pendant trente ans ». La somme léguée par le Blagnacais sert, dans ce cas, pour l'entretien de l'église, mais n'est-ce pas là une façon d'assurer son séjour au paradis avec plus d'efficacité ? Ses héritiers, Pierre et Françoise Caumont consentent « à la délivrance du legs ». Il n'en est pas toujours ainsi.

Bertrand Marques, en 1839, lègue cent trente mille francs à partager entre plusieurs églises ou communautés : Saint-Etienne à Toulouse... Sainte-Germaine à Pibrac... les Bénédictins de Toulouse... le séminaire diocésain et enfin « à la chapelle de Saint-Exupère de Blagnac avec charge de services religieux, cent messes basses par an... ». Son héritière « légitime » proteste. C'est seulement en 1849 que le Président de la République et l'Archevêque de Toulouse réduisent considérablement cette somme afin de ne pas léser la dame en question.

À l'approche du XX^e siècle, le caractère religieux des testaments disparaît. La place de la transmission des biens devient prépondérante et essentielle. Celui de Jeanne Hérisson représente un bon exemple.

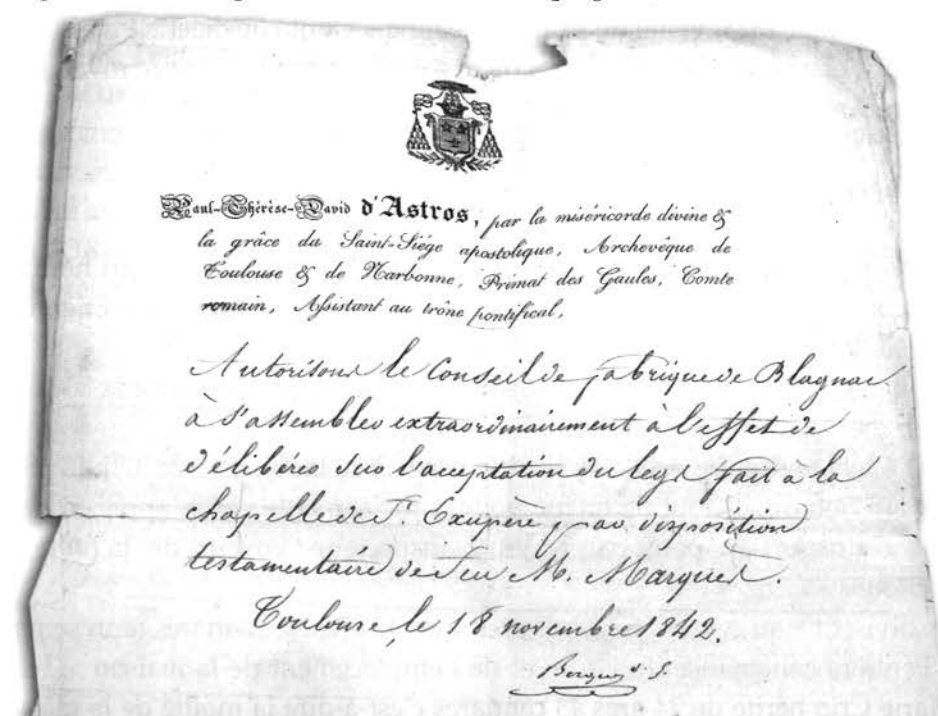
Elle dicte son testament au notaire, le 10 août 1892, et se contente d'énumérer ce qu'elle donne à chacun de ses héritiers parmi lesquels figure la commune de Blagnac (revue « Blagnac questions d'Histoire » numéro 8 page 22).

Acceptation du legs de Jeanne

Alain Lauret donne l'origine et l'historique de la fabrique en général (voir page 17). Celle de Blagnac, autorisée par une ordonnance du roi Louis XVIII et par l'Archevêque de Toulouse, accepte le legs de Jeanne Criq, épouse Lussan.

Recueillir les dons, tenir un livre de comptes... constituent les principales fonctions des « marguilliers » ou « fabriciens » qui incarnent le côté temporel de l'Église.

À Blagnac, les documents peu nombreux ne remontent qu'au XIX^e siècle. Après la Révolution, une de leurs premières actions concerne la chapelle Saint-Exupère. Celle-ci, en ruines et le lopin de terre attenant, sont vendus comme biens nationaux. Hilaire Bosc rachète l'ensemble 716 francs pour le compte de la fabrique. Les fabriciens de l'époque, Jean-Bernard Caumont,



Exemple d'autorisation pour accepter un legs donnée par l'archevêque. (AM Blagnac)

Pierre Giscaro, Michel Rouy, Thomas Laborde, André Laporte, Pierre Lannes, Bertrand Lussan et le curé, Joachim Samson, desservant la paroisse, promettent de le rembourser « en payant la somme de deux cent cinquante francs toutes les années jusqu'au parfait remboursement ». Ce qui est fait dès 1810. La chapelle reconstruite grâce à la générosité des habitants qui donnent de l'argent ou des matériaux : tuiles... est érigée en « chapelle de secours ».

Les marguilliers au nombre variable, forment le Conseil de fabrique avec le curé comme président de droit.

Ils élisent parmi eux, au scrutin secret, les membres du bureau. En 1846, Jean Pressac est élu président, Jean-Baptiste Bosc, secrétaire et Jean Bessières trésorier. Ils se réunissent tous les trois mois au presbytère. Ils débattent de l'entretien de l'église, d'un mur de clôture entre la chapelle Saint-Exupère et le cimetière (revue « Blagnac, Questions d'Histoire » numéro 26 page 20)... Ils gèrent surtout les revenus et tiennent un livre de comptes, vérifié par l'évêque. Les recettes proviennent des dons, des quêtes et les dépenses concernent les cierges, les vêtements liturgiques, le pain bénit, des images saintes...

Jeanne Criq n'est pas la seule à faire des legs à la fabrique. Nous avons déjà mentionné Jean Caumont, Bertrand Marques. Nous pouvons ajouter par exemple en 1845, Marie Françoise, Josèphe Gilabert, veuve de Gervais Gaillard, notaire, tante de Prosper Ferradou qui deviendra maire de Blagnac de 1871 à 1878 ; en 1862, Olympe Cabissol épouse Lacaze pour l'agrandissement de la chapelle Saint-Exupère qu'elle juge trop petite « vu la population qui s'y réunit plusieurs fois par an » ; en 1878, Gervais Charles Duran, propriétaire à Blagnac, contre « trois messes basses tous les ans à perpétuité pour le repos de [son] âme et celui de [ses] chères sœurs ».

Par contre seule Jeanne Criq habite hors de Blagnac et n'y possède rien. Pourquoi, dans ce cas, faire un don à la chapelle Saint-Exupère ? Le chapitre suivant va répondre à cette question posée depuis le début de cet article.

Jeanne, la confréresse

A Blagnac, les fabriciens appartiennent également à la Confrérie de Saint-Exupère dont la création remonterait « aux temps les plus reculés de l'antiquité ». Fondée « en l'honneur du Dieu-Tout-Puissant, de la glorieuse Vierge Marie et de Saint-Exupère » cette confrérie a pour vocation « le soulagement des malades et celui des âmes du purgatoire ». Elle a été « renouvelée, approuvée et homologuée en 1525 par M. Léon Leloup, vicaire général de Mgr Jean d'Orléans, archevêque de Toulouse.

Le 28 septembre (jour de la fête de Saint-Exupère) 1806, le curé, Joachim Samson, « desservant l'église succursale » de Blagnac rédige de nouveaux statuts approuvés par M. de Barbazan, vicaire général de Mgr Primat. Il est assisté de Pierre Lannes et de Bertrand Lussan « bailes et régents » de cette confrérie qu'ils doivent « régir et gouverner » pendant un an, c'est-à-dire entre autre : « sonner la grande cloche » lors de la mort d'un confrère ou d'une confréresse... « porter la croix et le drap mortuaire » au moment de l'enterrement et surtout tenir les comptes à jour.

A la suite de ces statuts composés de plusieurs articles portant essentiellement sur les offices à célébrer en l'honneur de Saint-Exupère ou pour le repos des âmes des défunts, sont inscrits, dans l'ordre alphabétique de leur prénom, les confrères et confréresses à partir de 1806 jusqu'en 1823. Ceux-ci selon l'article 6 doivent payer 21 sols chaque année, le jour de la fête de Saint-Exupère. En cas de maladie, des confrères ou confréresses viennent veiller sur eux, payent les soins si besoin est et surtout prient pour eux et font dire des messes après leur décès.

Dans la liste mentionnée ci-dessus figurent de nombreux Lussan dont Bertrand, nommé baille jusqu'au 28 septembre 1807, son frère Antoine et l'épouse de celui-ci, Jeanne Criq. Elle est « reçue » à la Confrérie le 28 septembre 1816. Mariée à Antoine Lussan deux ans auparavant, sa décision a été mûrement réfléchie et sa dévotion à Saint-Exupère d'autant plus grande. Même habitant Toulouse, elle suit certainement les offices et les processions dédiés à ce saint. Tout naturellement, voulant assurer son salut, elle s'en



Thérèse Grimaud, bienfaitrice de l'hospice de la Grave.

Comme à son habitude Roques saisit le détail qui caractérise son modèle : cette bourgeoise sait lire, ce qui n'est pas le cas de Jeanne Criq et de la plupart des femmes de l'époque (début 19^e siècle)

Huile sur toile 0,27 m x 0,22 m

Roques auquel est attribuée cette œuvre, par les Monuments Nationaux Historiques, a-t-il fait le portrait de Jeanne Criq simple jardinière et bienfaitrice d'une église non toulousaine ? Bien d'autres donateurs d'un milieu social plus élevé n'ont pas eu ce privilège !

Jeanne Criq habite le quartier Saint-Etienne où la famille Roques a résidé pendant plusieurs années. Il est donc possible d'imaginer que l'artiste l'a rencontrée et même bien connue.

Les historiens confondent souvent Joseph-Guillaume Roques (1754-1846), le père, professeur à l'école des Beaux-Arts et à l'Académie des Arts de Toulouse où il a donné des leçons à Jean-Auguste Dominique Ingres, et le fils, Guillaume né en 1778.

remet à lui. Ainsi s'explique la raison de son legs à la fabrique de Blagnac.

Le portrait de Jeanne

En principe, les bienfaiteurs acquièrent, grâce à leur générosité, le droit d'avoir leur portrait réalisé souvent après leur décès. C'est le cas de personnages importants tels ceux que possède l'Hôtel-Dieu Saint-Jacques à Toulouse et dont quelques-uns sont encore exposés dans des salles transformées en musée, ou ceux qui ont été conservés dans les familles comme celui que nous présentons ci-contre peint par J. Roques.

Une interrogation vient donc à l'esprit : pourquoi Guillaume

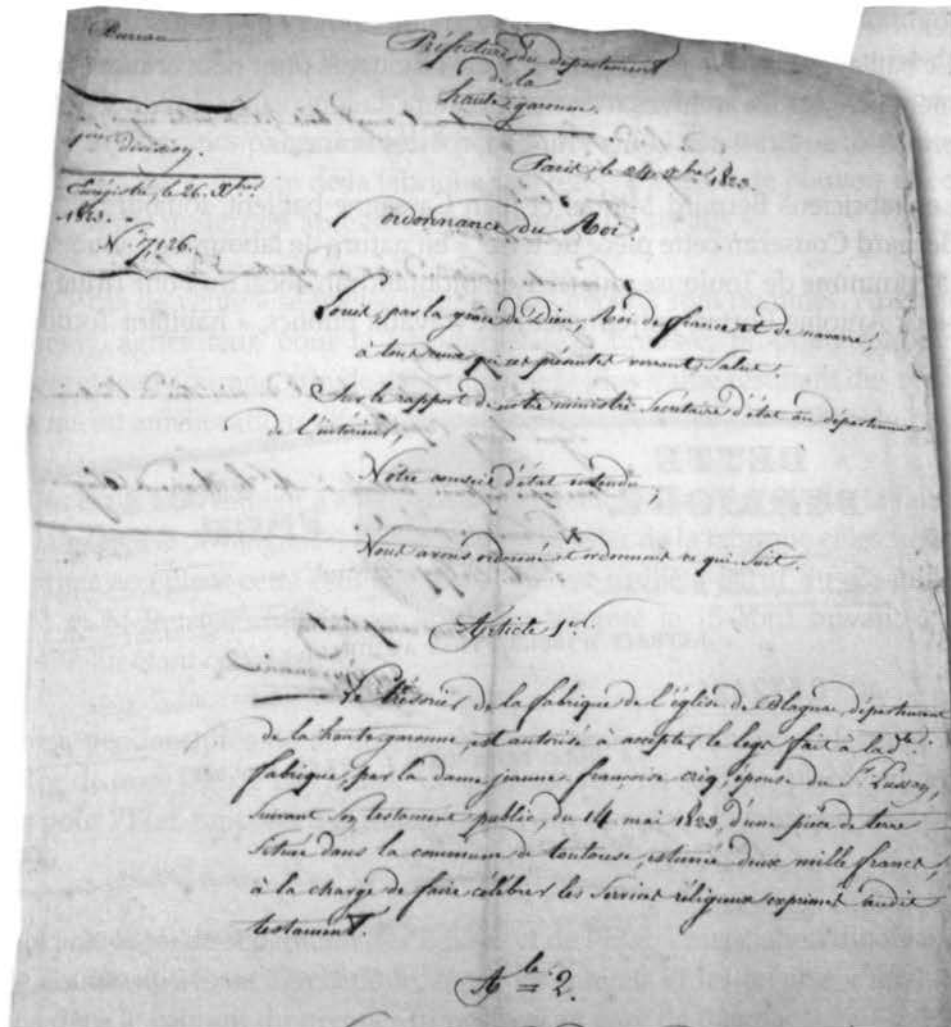
Joseph-Guillaume, épris de régionalisme, a beaucoup exposé, en particulier de très nombreux portraits ; Guillaume, moins connu, plutôt attiré par des sujets religieux, signe pourtant en 1804, les planches du tome III des « Recherches sur les costumes » de Joseph Malliot. Le prénom « Guillaume » porté par le père et le fils travaillant dans le même atelier, amplifie la confusion et ne permet pas de connaître avec exactitude l'auteur du portrait de Jeanne Criq, même si l'on penche pour Joseph.

Le peintre « Guillaume Roques » la représente, sur fond de paysage champêtre, à un âge mûr, tenant les attributs de sa profession : un panier rempli de beaux raisins et

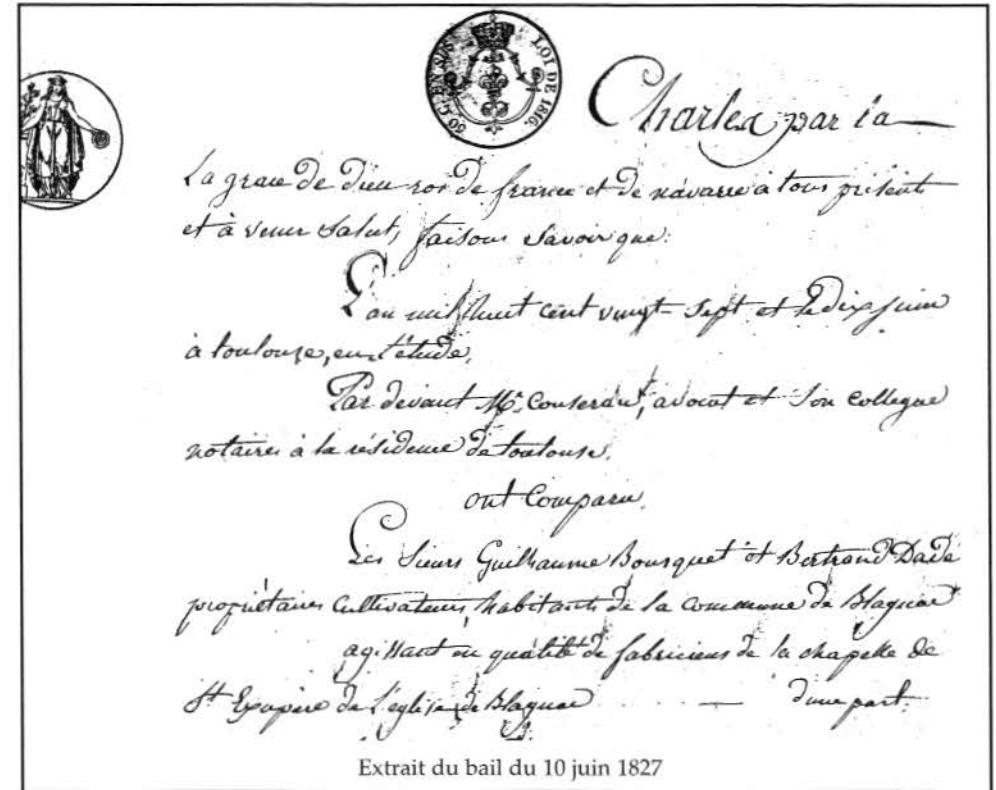


Portrait de Jeanne Criq après restauration. (voir 3^e de couverture)

une binette. Elle porte le costume traditionnel des paysannes toulousaines de l'époque. Le châle fleuri, la blancheur de la coiffe toute simple, égalaient ses vêtements sombres. L'imposante et belle croix caractérise bien cette femme dévote qui s'accorde tout de même un brin de coquetterie avec son pendentif en or !



Début de l'Ordonnance royale du 24 décembre 1823 (AM Blagnac).



Extrait du bail du 10 juin 1827

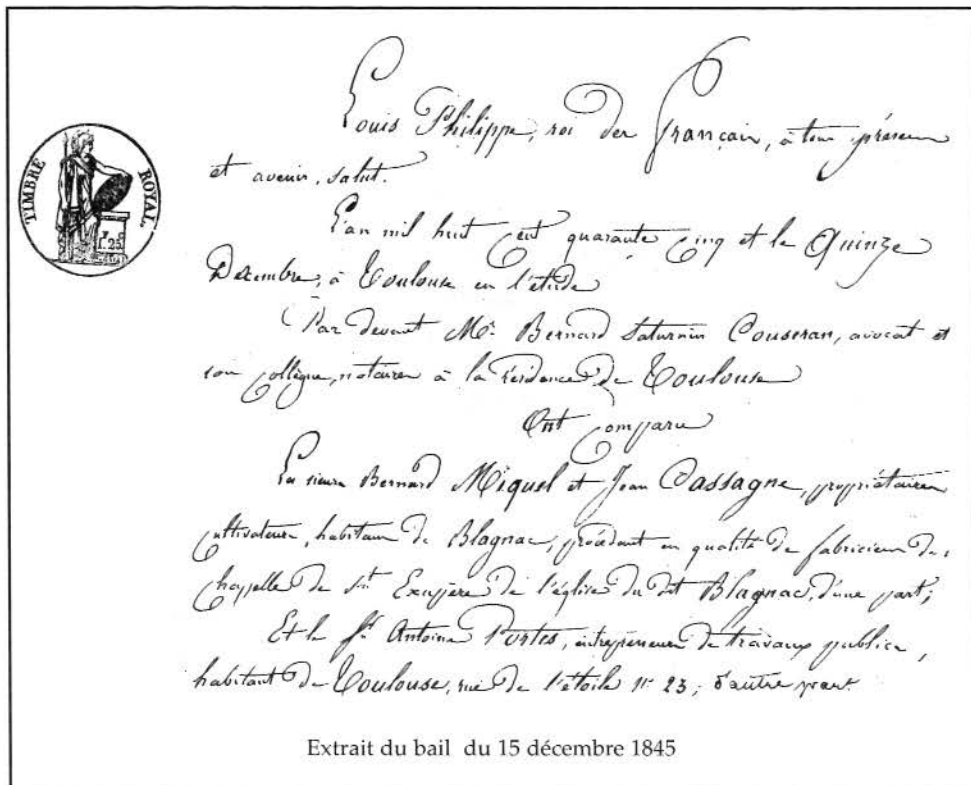
Les cartes postales anciennes (voir page 8) témoignent de la présence, dans la chapelle Saint-Exupère, au début du XX^e siècle, de ce tableau, peint spontanément ou sur commande par Joseph ou Guillaume Roques, offert ou non par l'artiste et sous lequel était inscrit « Jeanne Françoise épouse Lussan bienfaitrice de la chapelle Saint-Exupère de Blagnac – fin XVIII^e siècle ». Mais, l'inventaire ordonné par la loi de décembre 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat, ne le mentionne pas.

Ce portrait, photographié en 1987 dans la chapelle Saint-Exupère par "La Dépêche", disparaît peu après.

Vu à Toulouse par des Blagnacais dans une exposition sur les coiffes, il disparaît à nouveau. Il réapparaît à Blagnac fin 2001, malheureusement dans un état déplorable. Des vandales l'avaient arraché de son cadre à coup de cutter !

La donation de Jeanne

Le 24 décembre 1823, le roi Louis XVIII autorise par ordonnance le trésorier de « la fabrique de l'église de Blagnac », à accepter le legs fait par « Dame Jeanne Françoise Criq épouse du sieur Lussan » consistant en « une pièce de terre située dans la commune de Toulouse, estimée deux mille francs à la charge de faire célébrer les services religieux exprimés au-dit testament ».



Pour financer les cinquante messes annuelles demandées par Jeanne, les fabriciens mettent ce terrain en fermage. Le 10 juin 1827, Charles X fait savoir que dans l'étude de Me Couseran, notaire à Toulouse « les sieurs Guillaume Bousquet et Bertrand Dadé (...) agissant en qualité de fabriciens de la chapelle Saint-Exupère de l'Eglise de Blagnac (...) donnent à titre de

ferme au sieur Pascal Fauré, plâtrier, habitant de Toulouse, rue Tripière... » cette pièce de terre. Le bail est signé pour « neuf années qui commencent le 1^{er} janvier 1828 » et son prix fixé « à quatre-vingts francs par an ».

Le sieur Fauré prend ce terrain en jachère et devra le rendre dans le même état, il a néanmoins « la faculté de l'ensemencer en sainfoin ... » ; il « s'oblige [d'en] jouir en bon métayer et père de famille, de l'améliorer et non détériorer... »

Ce bail avec Pascal Fauré a peut-être été renouvelé pour neuf années supplémentaires car les archives n'en mentionnent aucun avant celui du 15 décembre 1845, autorisé par Louis-Philippe, roi des Français.

Les fabriciens Bernard Miquel et Jean Cassagne baillent, toujours chez M^e Bernard Couseran cette pièce de terre « en nature de labourable, située dans la commune de Toulouse, quartier de Montaudran, local du Pont Troué » au sieur Antoine Portes, entrepreneur de travaux publics, « habitant Toulouse,



Extrait d'un document daté du 1^{er} janvier 1904 (AM Blagnac)

rue de l'étoile, numéro 23 ». La durée du bail reste de neuf ans mais le prix atteint « la somme de cent francs ».

Les archives demeurent « muettes » jusqu'au 17 juillet 1877 où Jean Cassagne, trésorier de la fabrique « en vertu d'une autorisation qu'il déclare lui avoir été donnée par les membres de la dite-fabrique » consent « un bail à ferme en faveur du sieur Pierre Tournac, tondeur de chevaux, demeurant à Toulouse, Côte Pavée, Montaudran, de Jean Tournac son fils aussi tondeur de chevaux et de Jacques Baget, plâtrier, son gendre, d'une pièce de terre de contenance de quatre-vingt-cinq ares trente-cinq centiares ... ». Le prix s'élève à 150 francs par an et le bail peut durer « douze années ». Toutefois, Jean Cassagne « au nom de la fabrique (...) réserve le droit de pouvoir effectuer la vente du terrain après un laps de temps de six ans ».

Le « cas de vente » se réalise en 1883. Les experts sont nommés, Auguste Bonamy, agriculteur, pour la fabrique et Jean Brousse, propriétaire, pour Pierre et Jean Tournac, afin de déterminer « la plus-value résultant des réparations ou améliorations effectuées par le preneur » depuis le début du bail.

Les experts l'évaluent à « deux cent vingt-cinq francs à payer par la fabrique de l'église de Blagnac ». Gilles Suran, trésorier de la fabrique et les sieurs Tournac acceptent cette estimation. Le bail est résilié à partir du 28 juillet 1883 et M.Tournac doit laisser le terrain affermé le 15 août suivant « la récolte lui étant concédée ».

Ainsi, pendant près de 60 ans, après être passée de fermier en fermier, la pièce de terre léguée par Jeanne Criq est vendue. La somme, placée en rentes pour l'Etat, rapporte 342 francs versés directement à la fabrique jusqu'en 1906.

Après la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, l'association diocésaine de Toulouse, 24 rue Perchepinte, reçoit les intérêts et les reverse « tous les ans dans le courant du premier trimestre » au curé de Blagnac.

Ce système s'applique bien évidemment à tous les legs des particuliers. Des

documents de 1945 attestent que le « Service des fondations pieuses » dépendant de l'association diocésaine, se préoccupe encore, grâce à ces sommes, de faire célébrer, annuellement, à Blagnac, les messes de requiem demandées par des Blagnacais : 16 messes dont une chantée pour Pierre La croix, 12 messes pour Anne Poux... et, bien entendu, les 50 messes basses pour le repos de l'âme de Jeanne Criq.

Le vœu de Jeanne

Ces pièces d'archives des années 1940 sont, à notre connaissance, les dernières qui « parlent » de Jeanne Criq.

En soixante ans, le changement des mentalités est une évidence : peu de personnes (pour ne pas dire aucune) demandent de leur vivant la célébration de messes pour leur salut, les legs de ce genre ont disparu... Par contre, les dons, toujours d'actualité, vont plus volontiers, vers des œuvres caritatives.

Dans ce contexte, nous nous sommes demandé si le « vœu » de Jeanne Criq était encore exhaussé. Pour le savoir, nous avons fait appel au Père Philippe Chapoton, actuel curé de Blagnac.

Il nous a répondu qu'aujourd'hui « plus de 50 messes sont célébrées tout au long de l'année à l'intention de tous les fidèles défunts de la paroisse (qu'ils en aient fait ou non la demande) sans toutefois les nommer... chaque premier samedi du mois est célébrée une messe toute particulière pour les défunts venant compléter celle du 2 novembre... ». Ainsi donc, conclue-t-il, « la demande de Jeanne Criq est satisfaite ! »

Les recherches effectuées sur Jeanne Criq épouse d'Antoine Lussan ont permis de mieux la connaître et de répondre aux questions que nous nous posions à son sujet.

D'une manière plus générale, grâce à cette personne, nous avons mis en lumière une partie des pratiques religieuses de son temps, ainsi que l'existence et le rôle des fabriques et des confréries.

Son portrait, magnifiquement restauré, classé, comme le tombeau de Saint-

Exupère, par les Monuments Nationaux historiques, œuvre d'un peintre toulousain du début du XIX^e siècle, à l'origine et au « cheminement » malheureusement encore « flous », enrichit désormais le patrimoine culturel de Blagnac.

Suzanne BERET
(mars 2006)

SOURCES

- Archives municipales de Blagnac
Culte 2-7-11-16-17-18-21
Etat civil
- Archives municipales de Toulouse
5MI 346
Etat civil
- Archives départementales de la Haute-Garonne
3 E 27422
3 E 27453
3 E 27454
- « Le portrait toulousain de 1550 à 1800 » Catalogue de l'exposition au Musée des Augustins du 21 octobre 1987 au 7 janvier 1988. Ed. Loubatières, Toulouse.
- « Les artistes toulousains de 1775 à 1830 » Catalogue de l'exposition au Musée des Augustins du 21 octobre 1989 au 7 janvier 1988.
- « Le dessin toulousain de 1730 à 1800 » Musée Paul Dupuy - Toulouse 1954.

Je remercie le Père Philippe Chapoton pour sa gentillesse et sa disponibilité.



Une autre oeuvre de Joseph Roques intéressante pour les Blagnacais.
Marie-Thérèse Guignon, peinte vers 1790,
artiste lyrique qui épouse en 1792 le marquis Louis-Cécile-Marie de Campistron de Maniban,
propriétaire du Château de Blagnac (monastère actuel) de 1795 à 1810.
Huile sur toile : 1,08 x 0,95 m
Musée du Vieux-Toulouse

AVANT RESTAURATION



ET

APRÈS

